des marchandiſes à fret, s'adreſſeront ici à M. Philippe Lebourgeois.

Nous avons reçu le 5 de ce mois de nouvelles lettres du Havre, qui nous apprennent qu'il y eſt arrivé depuis le premier juſqu'à ce jour, 8 Bâtimens; ſavoir, le Sloup Anglois le *Guillaume & Elizabeth*, Capitaine Guy, venant de Corck, chargé de bœuf, de langues, de chandelles & de beurre; le *Cheval Marin*, Capitaine Yves, parti de Charente avec de l'eau-de-vie, & du vin; la *Bonne Eſpérance*, Cap. P. Denis, vient de Bordeaux chargé de vin, d'eau-de-vie, d'aniſette, de liqueurs, de prunes, de bouchons de liége, de cuiſſes d'oyes, de brai, de farines, de ſirop, de caffé, de pâte de cacao & de ſucre; le *Boutin*, Capitaine Saurine, de St. Malo, ſur ſon leſt; la *Bonne avanture*, Cap. Dorange, de Bord. chargée de vin, de liqueurs, de confitures, de cordes, de caret, de bouchons & de prunes; la *Ville de Leyden*, Capitaine Geerd Syben, de Hambourg, avec de la toile à voiles, des faux, du goudron, de la laine, de l'azur, du fer, de la cire jaune, du fer blanc & noir, du cuivre & différentes marchandiſes; les *Quatre Sœurs*, Navire Hollandois, Capitaine Age Franſes, de Dantzick, chargé de planches de ſapin, de ſoliveaux & de cire jaune; la *Jeune Corneille*, Bâtiment Hollandois, Capitaine Pieters Pieters Hoop, du Port Maurice, chargé d'huile.

Les mêmes lettres annoncent qu'il eſt ſorti dans le même eſpace de temps, cinq Navires: le Smac Hollandois le *Mercure volant*, Capitaine Markus Claaſen, pour Hambourg, chargé de ſucre & de caffé; la *Princeſſe Emilie*, Capitaine Rouſſel, pour Liſbonne, avec du bled & de la farine; le Bâtiment Anglois le *Amberſt*, Capitaine Marquis, pour Lisbonne, ſur ſon leſt; le Navire Suédois le *Mercure*, Capitaine Oloff Ahman, pour Lisbonne, ſur ſon leſt; le *Mercure*, Capitaine Leclerc, pour Cadix, richement chargé.

Le Smac Hambourgeois la *Ville de Leyden*, Capitaine Geerd Syben, arrivé le 3; eſt en charge pour Hambourg en droiture, & partira à la fin de ce mois. Ceux qui voudront y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au S^r. Houſſaye, Courtier.

Le fret pour Hambourg, eſt pour le ſucre, à 9 marcks lubs du tonneau; pour le caffé en ſacs, 10 marcks lubs, pour le caffé en barriques, 11 marcks lubs auſſi du tonneau; pour l'indigo, 20 lubs par 100 livres. Il y a en outre 5 ß par marck d'avarie & chapeau.

De HONFLEUR, *le premier Mai* 1765.

La *Claude Hyacinthe*, Capitaine Ledrezence, le *Solderfoze*, Capitaine Nilſnatron; le *St. Leger*, Capitaine Comfrel & l'*Apollon*, Capitaine Marais, ont mis à la voile dans les derniers jours du mois d'Avril. Les deux derniers vont en Portugal chargés de bled.

Le Navire les *Deux Amis*, Capitaine Bougourd, Armateur M. Dumeſnil de St. Pierre, va mettre inceſſamment à la voile pour les Colonies.

La Geolette l'*Aimable Marie*, Capitaine J. L. Loiſel, Armateur M. P. Lecarpentier, eſt en charge pour le Port-au-Prince, & partira à la fin de ce mois.

Le bled vaut ici depuis 23 juſqu'à 25 ℔ les 5 boiſſeaux, peſant enſemble 335 ℔ poids de marc.

De BORDEAUX *le* 4 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici depuis le 27 juſqu'au 29 du mois dernier, 43 bâtimens. Il en eſt venu 7 de Newcaſtle, 2 de Corck; 2 de Hambourg, 6 de Nantes, 4 de Redon, 3 de Roterdam, 1 de Hennebond, 8 d'Amſterdam, 1 de Flensbourg, 1 de Stetin, 1 de Languezont, 1 d'Edam, 2 de Dunkerque, 1 de Rochefort, 1 de Marennes, 1 d'Oldembourg & 1 de Brême.

Ceux qui viennent de Newcaſtle ſont, la *Marie*, M^e. Dale, la *Barbara*, M. English, la *Venus*, M. Todd, l'*Anne Elizabeth*, M. Miller, la *Molly*, M. Jean Louvrée, le *Newcaſtle*, M. Dodd, le *Jean & Eſther*, M. Vood; ils apportent du charbon de terre: ceux de Corck ſont, la *Roſe*, M. Hill, & le *Jean & Marie*, M. Fortune; ils ſont chargés de beurre, de bœuf ſalé, de ſaumons ſalés, de langue de bœuf & de ſuif: ceux de Hambourg ſont, la *Demoiſelle Elizabeth*, M. Joannés, le *Jeune Lucas*, M. Kootier; leur cargaiſon conſiſte en goudron & en barres de fer: ceux de Nantes ſont, la *Marie-Françoiſe*, M. Lanco, le *St. Jean*, M. Jean l'aîné, le St. *Bernard*, M. Fardel, la *Ste. Barbe*, M. Poirier, le *Juſte*, M. Gendron, la *Roſalie*, M. Hemon; ils apportent du fer

en verge, des poëles à frire, de l'ocre jaune, du tripoli, de la couperoſe, du thé & des peaux de vaches tannées : ceux qui viennent de Rhedon ſont, le *Franchin*, M. Maurice, le *St. Yves*, M. Cartier, le *St. Jean Baptiſte*, M. Perdrel, & le *Saint Jean-Baptiſte*, M. Poireau ; ils ſont chargés de c[illegible], de merrain, de toile à voiles & de ſeigle : ceux de Roterdam ſont, le *Jeune Dirck Claaſer* M. Tjaltkes, la *Prudence*, M. Haas, & l'*Archipel*, M. Theodorus, chargés de beurre, de fromage & de pois verts : celui de Hennebon eſt, l'*Union*, M. Chacelet ; il a apporté du ſuif : ceux d'Amſterdam ſont, les *Deux Sœurs*, M. Lubbert, le *Jeune ſtoffels*, la *Dlle Rick & Jower*, M. Piers, le *Jeune Boukin*, M. Banning, le *Comte de Burck*, M. Yperhoonſtra, la *Dlle. Cornelia*, M. Meynkes, l'*Hercules*, M. Jurrans, la *Jeune Marie*, M. de Boer ; ils ſont chargés de bierre, de bois de conſtruction & à faire des barriques, de fromages, de bourre de bœuf, de ſouffre en canon, de thé, de giroſle, de muſcade, de rubans de fil & laine, de coutil, de froment, de ſeigle, de pois, de feves, de papier & d'autres marchandiſes de différentes eſpèces : celui de Flensbourg eſt, le *Vieux Simon*, M. Boyſen ; il apporte de la colle de poiſſon, des planches de ſapin & des malles vuides. celui de Stetin eſt, le *Frederick Guillaume*, M. Ludeke ; il apporte des *longailles* & des *fonçailles* à barriques : celui de Languezondt eſt, l'*Aventure*, M. Chriſtienſen ; il apporte des planches de ſapin : celui d'Edam eſt, l'*Amitié*, M. Moens, chargé de fromages : ceux de Dunkerque ſont, le *St. Jean*, M. Pineau, le *Duc de Bourgogne*, M. Deliſle ; ils apportent de l'amidon, de l'huile de graine, de la couperoſe, de l'alun, des feves & des haricots : celui de Rochefort eſt, la *Marguerite*, M. Hery, chargé de ſucre & de ratafia par entrepôt : celui de Marennes eſt, la *Mignonne*, M. Chevalier, chargé de merrain & de fonçailles à Barriques : celui d'Oldenbourg eſt, la *Demoiſelle Gertrude*, M. Koper, chargé de planches de ſapin, de goudron & de blanc de baleine ; & celui de Brême eſt, la *Juna*, Mᵉ. Schelles, chargé de goudron & de noir de fumée.

Les denrées de l'Amérique ſont un peu diminuées depuis une quinzaine de jours.

Le ſucre blanc premiere ſorte eſt de 58 à 60 ℔ ; d°. ſeconde ſorte, de 54 à 56 ℔ ; d°. troiſiéme ſorte, 50 à 52 ℔ ; d°. commun 46 à 48 ℔ ; d°. petit commun, 40 à 42 ℔ ; d°. tête, 36 à 37 ℔ le quintal ; le ſucre brut de Leogane eſt à 33 & 35 ℔ ; d°. du Cap, à 32 & 33 ℔ ; d°. de St. Louis, 31 à 32 ℔ ; d°. de la Martinique, 22 à 23 ℔ auſſi le quintal.

Le caffé de la Martinique nouveau fin, eſt à 16 & 16 ß 6 ₰ ; d°. marchand, à 15 & 15 ß 6 ₰ ; d°. vieux, à 13 & 14 ß la ℔ ; celui de St. Domingue nouveau fin, eſt à 14 & 14 ß 6 ₰ ; d°. marchand, 13 & 13 ß 6 ₰ ; d°. vieux, à 11 ß 6 ₰ & à 12 ß ; d°. inférieur, à 11 ß auſſi la ℔.

L'indigo violet eſt à 9 ℔ 10 ß & à 10 ℔ ; le mêlé, à 8 ℔ 5 ß & 10 ß ; le cuivré fin, à 5 ℔ 15 ß & 6 ℔ ; d°. marchand, à 5 ℔ 5 ß & 10 ß ; d°. inférieur, 5 ℔ la ℔.

Le coton de St. Domingue ſe vend 145 à 150 ℔ ; celui de la Martinique, 140 ℔ le quintal.

Le prix du gingembre blanc n'a point varié ; le gris eſt à 24 ℔ ; la canefice à 16 ℔ le quintal ; les cuirs tannés à 50 ℔, en poil à 18 ℔ la piéce ; le gingembre confit eſt à 30 ℔, les citrons auſſi confits, à 14 & 15 ℔ la ℔ ; le rocou eſt à 24 ß la ℔ ; le cacao de Caraque à 42 ß, & celui de la Martinique, à 13 & 14 ß la ℔.

Les ſirops de ſucre ſont à 15 ℔, l'amidon, à 22 ℔ ; le fer aſſorti de Suéde, à 16 & 17 ℔, le plomb en ſaumon, à 24 ℔ & le fer blanc, à 130 ℔ le quintal.

De LA ROCHELLE *le* 4 *Mai* 1765.

Il n'eſt arrivé aucun Navire des Colonies depuis quelque temps. Les Marchandiſes qu'on en tire ont ſi peu de débouché actuellement chez l'Etranger, qu'elles ſont ici ſans demande.

L'eau-de-vie eſt dans cette Ville à 86 ℔ les 27 veltes ; mais il y a peu de vendeurs, parce qu'ils veulent voir les ſuites du mal que la gelée a fait aux vignes. Cette liqueur eſt montée à 92 ℔ à Cognac, les 27 veltes ; elle vaut à Seudres, à Oléron & à l'Iſle de Rhé, 81 à 82 ℔, même quantité, avec apparence de monter encore, ſi la demande devenoit plus vive.

Les piaſtres ſont à 5 ℔ 5 ß 6 ₰ l'once.

Il eſt ſorti de ce Port dans le courant du mois dernier, 22, 276 ℔ d'indigo ; 297, 879 ℔ de ſucre terré ; 38, 647 ℔ d°.

en pain; 39, 949 ℔ de caffé; 2, 965 ℔ de coton; 23, 380 veltes d'eau-de-vie & 1673 peaux de diverſes pelleteries.

De L'ORIENT *le 5 Mai 1765.*

Le Navire la *Catherine*, de Peterſbourg, Capitaine Peters Reeders, a apporté ici pour le compte de la Compagnie des Indes, 1589 barres de fer & 1050 balles de chanvre.

Le Vaiſſeau l'*Ajax*, venant des Iſles de France & de Bourbon, eſt arrivé dans ce port avec un chargement de 400 milliers de caffé du cru de cette derniere Iſle; on apprend par les dépêches que ce Vaiſſeau a apportées, l'arrivée de M. Law auxd. Iſles, & ſon départ le 4 Novembre de l'année derniere, pour continuer ſa route vers les grandes Indes.

DE BEAUVAIS *le 6 Mai 1765.*

PRIX *des grains pendant le mois d'Avril dernier.*

PRIX DE LA MINE.*				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔ 17 ß	6 d.		14 ℔ 7 ß	6 d.
Moiſon,	2	9	9	12	8	4
Meteil,	2	5	9	11	8	9
Petit bled	2	1	6	10	7	6
Seigle,	1	14		8	10	
Orge,	1	15		8	15	
Avoine,	1	17	3	12	8	4

DE PARIS *le 13 Mai 1765.*

L'Académie royale des Sciences avoit propoſé, extraordinairement, pour cette année, un prix *ſur la meilleure maniere d'éclairer pendant la nuit les rues d'une grande Ville, en combinant enſemble la clarté, la facilité du ſervice & l'économie.*

Un Magiſtrat plus diſtingué encore par ſon zele pour le bien public que par ſa place, avoit fourni le ſujet & les fonds de ce prix. Quoi qu'il n'eût pas voulu être nommé dans le programme répandu l'année derniere, le public ne s'eſt cependant pas mépris, & a bientôt reconnu M. de Sartine, Lieutenant Général de Police. C'eſt à lui que l'on doit ces encouragemens deſtinés pour ceux qui contribueront à la commodité & à la ſureté publique, en perfectionnant les moyens d'éclairer Paris.

Parmi les piéces qui ont concouru cette année au nombre de ſept, aucune n'ayant rempli toutes les conditions qui avoient été détaillées dans le premier programme, l'Académie a fait propoſer à M. de Sartine de remettre le prix à l'année prochaine, & de l'augmenter pour exciter davantage les Phiſiciens & les Artiſtes à multiplier les expériences ſur un objet ſi utile. Ce Magiſtrat s'y eſt porté d'autant plus volontiers qu'il deſire que les lampes ou les lanternes qui ſeront préſentées pour concourir, ſoient eſſayées, comme pluſieurs l'ont été dans les rues de Paris, avant que le prix ſoit adjugé.

Le prix ſera de 2000 ℔, & la piéce qui l'aura mérité ſera proclamée à l'aſſemblée publique de Pâques 1766: celles qui ont été fournies précédemment, concoureront avec celles qui ſeront préſentées dans la ſuite; & il ſera permis aux Auteurs d'y faire les additions qu'ils jugeront néceſſaires.

L'un d'eux, nommé Goujon, Vitrier, Auteur de la piéce N°. 1, ayant corrigé, au jugement de l'Académie, pluſieurs défauts aux lanternes qui ſont préſentement en uſage dans Paris, tant en diminuant leurs ombres & les frais de leur conſtruction, qu'en garantiſſant mieux les chandelles de l'action du vent, M. le Lieutenant de Police lui a accordé une gratification de 200 ℔. Cet encouragement en doit faire eſpérer de plus conſidérables, à raiſon du travail & des dépenſes que les recherches ſur cette matiere auront occaſionnés, s'il en réſulte quelqu'avantage pour le public.

Les queſtions à approfondir & à réſoudre, ſeront les mêmes que celles qui ont été propoſées l'année derniere.

1°. Quelles ſont les matieres combuſtibles les plus convenables pour mettre dans les lampes, ou former les chandelles? Si par quelque mélange on ne parviendroit pas à diminuer les inconvéniens & le prix de celles qui ſont en uſage, & en même-temps à rendre la flâme plus tenace, c'eſt-à-dire plus capable de reſiſter, ſoit au vent, ſoit à l'humidité de l'air, ſoit à la gelée.

* *Voyez la Gazette du Commerce* N°. 14, *page* 113.

2°. Qu'elles ſont les matieres les plus propres à faire de bonnes méches? S'il n'en eſt point qui puiſſent éclairer toujours également pendant pluſieurs heures.

3°. Quelles ſont les formes les plus convenables pour les cages des lampes ou des flambeaux?

4°. Comment il faut les placer & les eſpacer dans les rues pour augmenter la lumiere & diminuer les ombres?

5°. S'il faut y mettre des reverberes, de quelle figure ils doivent être, & comment on doit les appliquer.

6°. Quelles ſont les ſuſpenſions ou les ſupports les plus ſimples, les plus ſolides & les plus commodes, tant pour l'établiſſement que pour le ſervice des lampes ou flambeaux deſtinés à cet uſage?

7°. Enfin quelles ſeroient les conſtructions & les diſpoſitions les plus favorables, tant pour l'entretien que pour le nétoyement, la ſolidité & la facilité du ſervice journalier.

Chacun de ces objets demanderoit une ſuite d'éxpériences faites avec ſoin. Les Phiſiciens & les Artiſtes de toutes les Nations ſont invités à travailler ſur ce ſujet, & même les Aſſociés étrangers de l'Académie.

Les Auteurs pourront ſe faire connoître, vu la condition qui leur eſt indiſpenſablement impoſée, de faire éprouver dans les rues de Paris, les lanternes qu'ils auront preſentées.

Ceux qui compoſeront, ſont invités à écrire en François ou en Latin, mais ſans obligation; ils adreſſeront leurs ouvrages, francs de Port, à Paris, au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre.

Les ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au premier Janvier 1766, excluſivement; & les épreuves n'auront lieu que depuis le premier Janvier juſqu'au 15 Mars ſuivant.

L'Académie à ſon aſſemblée publique d'après Pâques 1766, proclamera la piéce qui aura mérité ce prix, & ſon jugement ſera annoncé dans les papiers publics.

M. de Sartine, par une ſuite de cette amour pour le bien public dont il eſt animé, a fait depuis peu un établiſſement dont on ſent toute l'utilité dans cette Capitale. Il a pour objet de procurer un ſecours plus prompt, plus facile & plus ſur dans les incendies, & ſans que les particuliers, dans les maiſons deſquels le feu aura été, ſoient tenus de rien payer.

Ce Magiſtrat a établi, dans différens quartiers de Paris, huit Corps-de-Gardes, dans leſquels on trouvera toutes les nuits des Gardes-pompes de veille, & prêts à partir au premier avertiſſement. Le nombre de ces Corps-de-Gardes doit être augmenté par la ſuite.

Indépendamment de ces huit Corps-de-Gardes, il y a dans Paris pluſieurs dépôts de pompes & de voitures d'eau, & deux Gardes-pompes, au moins, logent dans ces dépôts ou à côté.

M. le Maréchal de Biron, Colonel du Régiment des Gardes, a ordonné à tous les Corps-de-Gardes du Régiment, que, ſans attendre aucun ordre, au premier avis d'un feu, les Sergens ſe portent à l'incendie avec des détachemens munis des uſtenſiles convenables, pour y donner tous les ſecours néceſſaires. Tout l'Etat Major du Régiment a auſſi ordre de s'y tranſporter ſur le champ.

Ainſi le Militaire & le Magiſtrat, par une harmonie bien digne d'éloges, réuniſſent leur autorité pour procurer des ſecours auſſi prompts qu'efficaces dans les cas malheureux d'incendie.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Mai.
Deſponty,	2e.	J.	15
Gaultier,	8e.	L.	15
Garnier,	9e.	L.	15
Boutet,	17e.	L.	15
Radix,	33e.	J.	15
Roettiers,	40e.	L.	15
Meulan,	44e.	M.	15
Lallemant,	49e.	L.	15
Baroy,	27e.	J.	17
Dechevillon,	53e.	L.	15
Thevenin,	54e.	J.	15
Filleul,	60e.	J.	15
D'Eaubonne,	37e.	L viag. & tont.	15
Deſplaſſes,	61e.	L.	15
Delacharmotte	30e.	L.	17
Iſſaly,	3e.	J.	17

beaucoup de murailles ſe ſont écroulées; on eſtime la perte qu'il a occaſionnée à plus de 10000 ℔ ſterlings. Nombre de bâteaux & de chaloupes pour la péche ſont preſque détruits.

On apprend de Boitzembourg du 15 Décembre, que les incendies deviennent bien communs depuis quelque tems; la petite ville de Garhen ſituée dans le Mecklenbourg a preſque entiérement été conſumée. Ce malheur a été occaſionné par quelques étincelles ſorties de la chaufrette d'une pauvre femme peigneuſe de chanvre.

On mande de Plimouth, qu'il arriva dans ce Port le 31 Décembre, un Courier avec des ordres pour faire mettre à la voile le Vaiſſeau de guerre l'*Edgar*, qui a été près de 4 mois ſur ſes ancres à l'entrée de ce Port : ſon équipage eſt très fatigué & tout malade, faute d'etre à même de reſpirer un bon air; car on ſait qu'en Hiver le temps eſt ſi mauvais dans cette ſtation, que rarement les Vaiſſeaux peuvent ouvrir leurs ſabords de la premiere batterie. L'Edgard appareilla de conſerve avec le Shannon & le Chien de de chaſſe pour la côte de Guinée. On prétend qu'ils doivent démolir un fort nommé Abralea, que les François ont bâti ſur la riviere de Gambie au côté oppoſé aux poſſeſſions Angloiſes; cette petite eſcadre n'y atterera point; mais après avoir reconnu le Cap côte & Anamaboo, elle reviendra en Angleterre ſans toucher à la Jamaïque. Le Commandant Gravés, Capitaine de l'Edgar, doit hiſſer ſans pavillon de commandement dès qu'il ſera ſous voiles.

On écrit d'Hambourg, que le réſident d'Eſpagne dans cette Ville a fait tant d'inſtances au nom du Roi ſon Maître, au ſujet des munitions navales deſtinées pour la côte de Barbarie qu'on les a débarquées des bâtimens qui étoient prêts à mettre à la voile.

On mande de Copenhague qu'en moins de 3 ſemaines il a péri 11 Navires dans la mer baltique. Il y a eu ſur la côte occidentale du Jutland, la tempête la plus affreuſe qui a duré 4 jours, 13 bâtimens, la plupart Danois & Anglois y ont péri.

Des lettres particulieres de Livourne, apprennent un fait ſingulier, qui fait beaucoup d'honneur à un bâtiment Maltois. Il n'avoit pour tout équipage que quatre hommes & un Mouſſe; un Corſaire de Barbarie de 10 canons & de 50 hommes l'a voulu attaquer dans la Méditérannée. L'artillerie des Maltois conſiſtoit en 2 canons & 2 mouſquets; cependant ils firent bonne contenance, préférant la mort à l'eſclavage; & réſolus de vendre leur vie plus cher qu'ils pourroient au premier coup de canon tiré par le Barbareſque, ils lui dirent de venir à leur bord, comme pour les amarriner; les Turcs qui ne reſpiroient que le pillage, deſcendirent promptement dans la Chaloupe, laiſſant à peine aſſez de monde dans leur bâtiment pour le gouverner, & ils furent droit à la Pinque. Les Maltois avoient eu le temps de charger leurs canons, de les mettre tous deux du même bord, & attendant le moment préciſément qu'ils puſſent enfiler la Chaloupe Turque; ils firent ſi à propos leur décharge, qu'elle coula bas la Chaloupe avec tous les Turcs qui étoient dedans. On ne ſauroit croire quelle conſternation cet accident cauſa à bord du Corſaire; le peu d'hommes qui y étoient reſtés, incapable de conduire le bâtiment, & de donner du ſecours à leurs camarades, crurent qu'ils n'avoient d'autre parti à prendre que de ſe ſauver. Le Maltois en fit autant, & rentra dans Malte ſans trouver de mauvaiſes rencontres. Il eſt à ſuppoſer que les Turcs auront tous péri dans cette occaſion, car l'événement eſt arrivé à une diſtance trop éloignée de terre.

Le Vaiſſeau de guerre le *Garneſey*, a apporté ici de Cadix une ſomme conſidérable en argent pour le compte des Négocians de Londres.

On prétend que l'arrivée du commandant Pallifer, venant de Terre-neuve, a déjà occaſionné un changement dans la deſtination des Vaiſſeaux qui devoient inceſſamment partir pour cette Croiſiere.

De Marseille *le* 15 *Janvier* 1765.

Il a été importé dans cette ville depuis le 19, juſques & compris le 29 Décembre 1764.

☞ De Nantes, par le Vaiſſeau du Capitaine *Hoop*, 55 ſacs de gingembre; — 840 peaux de veaux; — 1 barril d'indigo.

☞ De Cadix, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Riſſot* & *Duffroet*, 120 barrils de

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 23 Juillet.

AGRICULTURE.

De LONDRES, *le 5 Juillet* 1765.

PLusieurs vaisseaux sont arrivés de l'Amérique septentrionale à Liverpool, avec des chargemens de farine de froment, ce qui a occasionné une diminution dans le prix de cette denrée.

On a plaidé lundi dernier, premier de ce mois, devant le Lord Mansfield, à Westminsterhall, une cause dans laquelle un Entrepreneur de fileries de laines à Londres, attaquoit un riche Fermier de Middlesex, au sujet d'une partie de laine que celui-ci lui avoit livrée pour laine de choix, & qui s'est trouvée mêlée de mauvaise, & chargée de pierres, sables, couleurs, *&c.* pour en augmenter le poids. Après un plaidoyé de près de 4 heures, les Jurés ayant délibéré pendant un quart d'heure, ont fait leur rapport en faveur du plaignant, & l'accusé a été condamné à payer les frais & dommages. Comme il paroît que cette action a été intentée dans le dessein de mettre au jour la mauvaise manœuvre des Fermiers dans l'assemblage qu'ils font des laines après la tonte, on espere que la décision de ce Procès aura l'effet que l'on desire, & que les Fermiers intimidés par cet exemple ne s'aviseront plus à l'avenir d'user de pareilles supercheries, si préjudiciables aux productions du crû de ce Royaume, & aux manufactures de laine en général.

Voici le rapport de la vente de froment & de fleur de farine faite au marché aux grains le premier de ce mois par Robert Newton & Joseph Howe, Peseurs de farine dans la ville de Londres; 135 quarters à 49 ß; — 23 à 48 ß 6 d; — 267 à 48 ß; — 21 à 47 ß 6 d; — 200 à 47 ß; — 2 à 46 ß 6 d, la fleur de farine a été vendue 40 ß *le sac* contenant cinq *boisseaux*.

Il est entré depuis le 29 Juin dans la Tamise plus de quinze bâtimens étrangers chargés de froment.

Un Particulier nous a donné une notion succinte de l'état des grains qui sont sur terre dans plusieurs Provinces par lesquelles il a passé depuis peu. De Gloucestre à Oxford, le grain n'est pas très-beau, sur-tout le froment, ainsi que l'orge & les feves qui sont sur les hauteurs. D'Oxford à Londres les apparences sont beaucoup plus belles; dans le Comté de Kent le bled est très-beau, les feves en particulier, qui promettent très-peu partout ailleurs y sont très-belles, & il n'y a point d'espece de grain qui y soit mauvaise.

Plusieurs cantons des Provinces septentrionales sont désolés cet été par une quantité prodigieuse de chenilles & de hannetons; mais il y a moins de mouches cette année que la précédente.

D'ANGOULEME *le 9 Juillet* 1765.

LETTRE *de M. de Montalambert de Cers.*

» L'Auteur de la lettre de Paris, du

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» 23 Juin dernier inſérée, Monſieur, dans
» votre Gazette N°. 9, me paroît prendre
» l'alarme bien légerement au ſujet des
» grains ; il veut attribuer le changement
» de ſyſtême des Anglois à l'occaſion de
» cette denrée à un deſſein formé de nous
» affamer pour nous porter enſuite des
» vivres : enmagaſiner tout le ſuperflu des
» Royaumes & Pays qui récoltent beau-
» coup de grain, me paroît un pro-
» jet bien vaſte, & qui demande bien
» des guinées, pour la réuſſite duquel il
» faudroit avoir le don de deviner ; re-
» noncer à fournir l'italie, l'Eſpagne &
» le Portugal, laiſſer paſſer leurs richeſ-
» ſes dans les mains de leurs rivaux,
» dans l'eſpérance de les retirer enſuite
» avec uſure, eſt une maxime contraire à
» ce que dit le proverbe, que, merle en
» main vaut mieux que perdrix qui vole;
» dire que les interlopes ſont de moitié
» dans l'idée d'épuiſer nos grains, c'eſt
» vouloir perſuader que les faux-ſaul-
» niers font augmenter le prix du ſel ;
» n'en déplaiſe à l'Auteur de la lettre en
» queſtion, j'eſpere que ſa terreur pa-
» nique ne fera d'impreſſion que ſur lui,
» & que la liberté dont nous jouiſſons
» continuera d'avoir ſon plein & entier
» effet ; il n'y a qu'à conſulter le termo-
» metre que la ſageſſe du Légiſlateur nous
» a mis entre mains, le prix du ſeptier
» de froment ; la Loi dit que lorſque le
» prix de cette meſure aura été pendant
» trois marchés conſécutifs à 30 ℔, qu'a-
» lors l'exportation ceſſera dans le Port
» où le bled aura monté à ce prix-là ;
» bien loin de voir que cette denrée ait
» été vendue 30 ℔, je vois au contraire
» qu'elle n'a pas paſſé 18 ℔ dans tout le
» Royaume ; les Anglois ont donc bien
» encore du chemin à faire avant d'être
» ſeulement parvenus à faire ceſſer l'ex-
» portation : que ſera-ce donc après la
» récolte qui s'annonce par-tout pour
» être infiniment meilleure que celle
» de l'an paſſé ? Dormons tranquillement
» tandis que les Loix veillent pour notre
» conſervation ; béniſſons ſans ceſſe le
» jour où nous avons vu tomber le ban-
» deau de la prévention qui nous cachoit
» nos richeſſes ; depuis cette heureuſe
» époque, il ſemble que Cérès regarde
» nos Campagnes d'un œil plus favorable,
» ſes préſens ſemblent meme s'être mul-
» tipliés ; le Cultivateur ſéme avec con-
» fiance dans la certitude où il eſt que
» l'abondance ne le fera plus mourir de
» faim ; méconnoître un pareil bienfait,
» ne ſeroit-ce pas être ingrat ! on peut
» donc dire avec raiſon à l'Auteur de
» la lettre, MONSIEUR, *tant de prudence*
» *entraîne trop de ſoin, il ne faut pas pré-*
» *voir les malheurs de ſi loin.*

DE LYON, *le* 10 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Lyon*, 16 ℔ 9 ß 1 ₰ ; à *St. Etienne*, 18 ℔ 14 ß 10 ₰ ; à *Montbriſon*, 15 ℔ 3 ß 6 ₰ ; à *Roanne*, 14 ℔ 5 ß ; — à *Ville-Franche*, 17 ℔ 6 ß 8 ₰.

DE ROUEN, *le* 13 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Rouen*, 16 ℔ 19 ß 6 ₰ ; au *Pont-de-l'Arche*, 16 ℔ ; à *Pont-Audemer*, 16 ℔ 15 ß ; à *Pont l'Evêque*, 15 ℔ 13 ß ; à *Caudebec*, 14 ℔ 12 ß 3 ₰ ; au *Havre*, 17 ℔ ; à *Dieppe*, 17 ℔ 3 ß 2 ₰ ; à *Eu*, 15 ℔ 17 ß 2 ₰ ; à *Neufchatel*, 14 ℔ 15 ß 2 ₰ ; à *Lyons*, 15 ℔ 2 ß 4 ₰ ; à *Giſors*, 14 ℔ 18 ß 8 ₰ ; à *Magny*, 16 ℔ 7 ß 6 ₰ ; à *Andely*, 14 ℔ 7 ß ; à *Evreux*, 16 ℔ 2 ß 11 ₰.

DE BESANÇON, *le* 12 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Beſançon*, 13 ℔ 2 ß 6 ₰ ; à *Dole*, 13 ℔ 4 ß ; à *Gray*, 11 ℔ 5 ß ; à *Veſoul*, 12 ℔ ; à *Salins & Quingey*, 13 ℔ 11 ß 3 ₰ ; à *Lons-le-Saunier*, 16 ℔ ; à *Ornans*, 13 ℔ 6 ß 10 ₰ ; à *Pontarlier*, 16 ℔ ; à *Baumes*, 13 ℔ 2 ß 4 ₰ ; à *Arbois*, 14 ℔ 12 ß 6 ₰ ; à *Poligny*, 14 ℔ 16 ß ; à *Orgelet*, 13 ℔ 4 ß ; à *Saint-Claude*, 15 ℔ 5 ß.

DE GRENOBLE, *le* 8 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Grenoble*, 20 ℔ 2 ß 10 ₰ ; à *Vienne*, 16 ℔ 16 ß ; à *Valence*, 20 ℔.

11 ß 8 d.; à *Romans*, 19 ℔ 2 ß 6 d.; à *Montelimart*, 22 ℔ 2 ß; à *Creſt*, 21 ℔ 7 ß 6 d.; au *Buis*, 23 ℔ 6 ß 8 d.; à *Gap*, 17 ℔ 3 ß 9 d.; à *Embrun*, 16 ℔ 17 ß 6 d.; à *Briançon*, 19 ℔ 13 ß.

De Valenciennes, *le* 11 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Valenciennes*, 18 ℔; à *Condé*, 18 ℔; au *Queſnoy*, 14 ℔ 13 ß 9 d.; à *Maubeuge*, 18 ℔; à *Landrecy*, 17 ℔ 9 ß; à *Bavay*, 17 ℔ 4 ß 4 d.; à *Aveſnes*, 18 ℔ 15 ß; à *Philippeville*, 19 ℔; à *Givet*, 17 ℔; à *Mariembourg*, 20 ℔; à *Cambray*, 16 ℔ 13 ß 4 d.; à St. *Amand*, 18 ℔ 8 ß 9 d.

De Caen, *le* 10 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Caen* 14 ℔ 8 ß; à *Bayeux*, 12 ℔ 6 ß 2 d.; à *S. Lo*, 15 ℔ 10 ß 2 d.; à *Carentan*, 11 ℔ 5 ß; à *Valognes*, 14 ℔; à *Coutances*, 15 ℔ 17 ß 4 d., à *Avranches*, 12 ℔ 7 ß 11 d.; à *Vire*, 14 ℔ 6 ß; à *Mortain*, 13 ℔ 4 ß.

De la Rochelle, *le* 13 *Juillet* 1765.

La pluie vient de déranger encore les marais ſalans; l'appréhenſion où l'on eſt de ne faire que peu de ſel cette année, a fait monter cette denrée dans l'Iſle de Ré à 700 ℔; le ſel de chaudiere en Seudres, à 600 ℔, & le ſel blanc à 650 ℔, les 28 *muids*.

La récolte des grains ne ſera pas auſſi belle qu'on l'eſpéroit; les fréquentes pluies ont fait croître & monter beaucoup de mauvaiſes herbes, qui ont fait tort à l'orge & au froment; on commence à couper ce dernier. Le vieux froment vaut 158 à 160 ℔ le tonneau, peſant 2200 ℔ *poids de marc*; — le ſeigle, 95 à 100 ℔; l'orge nouvelle, 78 à 80 ℔ le *tonneau*.

COMMERCE.

De Londres, *le* 4 *Juillet* 1765.

Le Particulier chargé de délivrer les marchandiſes du *Pocock*, vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales, commandé par le Capitaine Hoock, deſcendit à l'Hôtel de cette Compagnie, avec la nouvelle que ce vaiſſeau eſt arrivé à bon Port à *Plimouth*.

Lorſque le Pocock eſt parti de Ste. Helene, le Latham, Capitaine Moffeti, y étoit arrivé de Bengale en bon état, & devoit appareiller de cette rade ſous un ou deux jours; enſorte qu'on l'attend d'un moment à l'autre.

On attend tous les jours auſſi à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, des nouvelles de l'arrivée de pluſieurs vaiſſeaux de Bombay.

Voici les articles qui compoſent la cargaiſon du Pocock, venant de la Chine pour le compte de la Compagnie réunie des Marchands d'Angleterre, commerçans dans les Indes orientales.

Quatre cent vingt-huit mille cinq cent livres de thé boé; — 43, 000 congou; 7, 100 hyſon; — 121, 800 ſoachong; — porcelaines Chinoiſes, 12 caiſſes entieres, d°. 78 demi-caiſſes; — d°. une boîte.

Deux vaiſſeaux Danois, ci-devant partis pour la Chine, ſont arrivés dernierement à Copenhague; ils ont apporté 2, 048, 179 ℔ de thé de différentes ſortes; 11, 923 ℔ de rhubarbe; — 57, 749 ℔ de ſauge, &c.

On a reçu ici commiſſion de Berlin, d'acheter deux gros vaiſſeaux de conſtruction Angloiſe de 18 canons pour le compte de la nouvelle Compagnie du Levant, établie depuis peu par le Roi de Pruſſe.

L'on mande de Bermude que Meſſieurs Sclater & Forbes, Marchands de George-Town ſont occupés actuellement à y établir une très-belle manufacture de coton, & que la plantation de M. Gones, Préſident de l'Aſſemblée, produit aujourd'hui pour 200 ℔ ſterlings de café par an; choſe très-extraordinaire dans la latitude de 32 dégrés Nord.

Le Capitaine French, arrivé depuis peu de la Dominique, rapporte que l'on a élevé déjà près de vingt maiſons de bois à la Baye de Roſeau, qui deviendra dans peu une place de commerce très-importante par ſa ſituation avantageuſe, qui eſt à portée des bois, dans un bon mouillage & près d'une eau très-ſaine.

Suivant les lettres de la Grenade, la

vente des terres dans les Iſles ci-devant neutres ſe fait avec beaucoup de lenteur, parce que les Habitans ſe flattent qu'il y aura bientôt une diminution conſidérable dans le prix d'acquiſition, en conſéquence des repréſentations faites en leur faveur au Miniſtere d'Angleterre.

EXTRAIT *d'une Lettre de* NEWYORK, *du 8 Octobre 1764.*

Les temps ſont devenus ſi fâcheux, que la plupart des Négocians ſont forcés de ſuſpendre leurs remiſes. Nous ferons dans peu réduits à n'avoir plus d'eſpeces monnoyées. La plupart des politiques d'Europe ont des idées bien juſtes de ce pays du monde; mais ils ne tarderont pas à revenir de leur erreur. On doit établir ici inceſſamment pluſieurs Manufactures de laines. C'eſt une choſe ſurprenante que les progrès que nous avons déja faits dans cette branche de commerce.

Le dernier acte relatif à l'Amérique a commencé d'avoir lieu depuis environ quinze jours, ce qui a arrêté toutes ſortes d'affaires en général, & particuliérement dans les ports. Les conſéquences de cet acte, ſi on n'y apporte pas quelque modification, ſeront la ruine de pluſieurs milliers d'habitans.

PASSAGE DU SUND.

Il a paſſé dans le détroit du Sund le 4 Juillet, le Navire du Capitaine *Hendrick Lammers*, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 5 Juillet le navire du Capitaine *Hugo Weile*, allant de Stockholm à Rouen, chargé de fil d'archal; — le 6, le navire du Capitaine *Adolphe Scharpenberg*, allant de Lubek à Bordeaux, chargé de planches; celui du Capitaine *Douwe Sybrands*, de *Mackum*, allant à Nantes chargé de ſapin; — le 7, le Navire du Capitaine *Doris Kruger*, allant de Riga à Dieppe, chargé de mâtures; — le 8, le Navire du Capitaine *Sim. Van. Adrighem*, allant de Fredrikshaven à Bordeaux, chargé de planches.

DE BORDEAUX, *le 13 Juillet 1765.*

Prix des marchandiſes de l'Amérique qui ont varié à Bordeaux.

Le ſucre blanc, premiere *ſorte*, 56 à 58 ℔; — ſeconde *ſorte*, 53 à 55 ℔; — le blanc commun, 44 à 46 ℔; — le petit commun, 38 à 40 ℔; — le ſucre tête, 33 à 35 ℔; — le ſucre brut de Léogane, 31 à 33 ℔; — celui du Cap, 28 à 30 ℔; le ſucre brut de St. Louis, 26 à 28 ℔; — celui de la Martinique, 21 à 23 ℔; — le coton de St. Domingue, 155 à 160 ℔; celui de la Martinique, 140 ℔; — le gingembre gris, 22 à 24 ℔ le *cent*.

Le café de la Martinique nouveau fin, 15 à 15 ß 6 ₰; — le marchand, 14 à 14 ß 9 ₰; — le vieux café, 12 ß 6 ₰ à 13 ß; — le café inférieur de St. Domingue, 11 ß 6 ₰ à 12 ß; — l'indigo bleu & violet, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔; — le mêlé, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — le cuivré fin, 5 à 5 ℔ 5 ß; — l'indigo marchand, 4 ℔ 15 ß à 5 ℔; l'inférieur, 4 ℔ 10 ß la ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 6 & le 9 Juillet, 6 navires venant des Colonies, ſavoir, la *Nanette*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Renaud*, venant de la Martinique, chargé de 232 barriques, 4 tierçons, 7 quarts de ſucre terré; — 9 barriques, 1 tierçon de ſucre tête; — 16 boucauts, 10 futailles, 211 barriques, 45 tierçons, 303 quarts, 2 barils, 2 ſacs de café; — un tierçon 16 quarts, 1 caiſſe de cacao; — 4 caiſſes de pâte de cacao; 20 caiſſes de liqueurs; — 6 caiſſes, 12 barils de confitures; — 38 caves de ſirops; — 1 ballot de coton; — 1 baril de vieux cuivre.

Le *Grand Pierre*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Sargeac*; — l'*Aimable Roſe*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Capitaine *Caſtanié*; — & l'*Aimable Madelon* de Bordeaux, de 250 tonneaux, Capitaine *Labaſt Jung*; — l'*Aimable Henriette*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Capitaine *Hy. Ducourneau*, venant tous quatre de St. Domingue, d'où ils ont amené 120 barriques, 1 ancre, 11 quarts, 1 baril de ſucre terré; — 1018 barriques, 12 tierçons, 7 quarts de ſucre brut; — 68 boucauts, 5 futailles, 144 barriques, 52 tierçons, 5 ancres, 185 quarts, 1 baril,

ſix ſacs de café ;— 2 boucauts, ſept futailles, 40 barriques & demie, 10 tierçons, 6 ancres & demie, 34 quarts, 2 barils, 1 caiſſon d'indigo ;— 171 balles & ballots, 5 matelas de coton ; — 2 quarts de carret ; — 1 grenier de bois de campêche ; 35 boucauts, 13 demi-boucauts de ſirop mélaſſe. Le ſurplus conſiſte en ſirops, liqueurs & confitures.

Le *Céſar* de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Js. Villeneau*, venant de la Guadaloupe, avec 138 barriques, 16 quarts de ſucre terré ; — 278 barriques de ſucre brut ; — 68 barriques de ſucre tête ; — 2 boucauts, 1 barrique, 20 tierçons, 4 ancres, 98 quarts, 1 baril, 2 ſacs de café ; — 165 ſacs de gingembre ; 2 balles de coton ; — 1 caiſſe de ſirops ; 1 baril de vieux cuivre.

De LA ROCHELLE, *le* 13 *Juillet* 1765.

Le navire la *Suzanne-Marguerite*, Capitaine *Meſnier*, eſt parti cette ſemaine ; il va faire la traite des Négres à la côte de Guinée.

Le navire le *St. Leonard*, Capitaine *Boret*, eſt arrivé de la Louiſiane ; il doit décharger ici 4 barriques, 2 ancres d'indigo ; 129 balles, 68 ballots de pelleteries. Le ſurplus de ſa cargaiſon eſt deſtiné pour Bordeaux, où il doit ſe rendre.

Le navire la *Mariette*, Capitaine *Delouche*, venant du Port-au-Prince, eſt auſſi entré dans ce Port ; ſa cargaiſon conſiſte en 4 boucauts, 7 barriques, 19 quarts, 1 ancre d'indigo ; — 322 barriques, 26 quarts de ſucre brut ; — 3 quarts, 1 ancre de ſucre terré ; — 7 quarts, 2 ancres de café ; — 18 cuirs en poil ; — 257 cuirs tannés ; — 26 balles, 126 ballots de coton ; — 10, 432 ℔ de bois de gayac.

Les eaux-de-vie ont été vendues au marché d'aujourd'hui 92 ℔ les 27 *veltes* ; la demande étoit conſidérable.

DE NANTES, *le* 13 *Juillet* 1765.

Il eſt entré dans ce Port 9 navires venant des Colonies, ſavoir, le *Prince Sauvage*, de 200 tonneaux, Capitaine le ſieur *Bellanger*, Armateur M. *Cadou* ; — la *Bretagne*, Capitaine le ſieur *Soliman*, Armateur M. *Bouteillier*, venant de la Martinique, chargés de 393 barriques, 5 tierçons, 10 quarts de ſucre terré & tête ; 268 barriques, 168 tierçons, 8 ancres, 240 quarts, 2 ſacs de café ; — 4000 ℔ de café *enpagale* ; — 13 barriques, 3 tierçons, 23 quarts, 7 ſacs de cacao ; — 6 balles & ballots de coton ; — 3 dents d'éléphant ; 4 barriques 1 quart de canefice ; — 6 barriques d'écorce de gayac ; 20000 ℔ de bois de campêche ; 273 buches de bois de teinture.

Le *S. Julien*, de 250 tonneaux, Capitaine le ſieur *Leray*, Armateur M. *Boutellier*, venant des Cayes ; — l'*Hermione*, de 200 tonneaux, Capitaine le ſieur *Cherbonneau*, Armateur M. *Bertrand de la Clauſerie* ; — l'*Hirondelle*, Capitaine le ſieur *Dequatreville*, Armateur M. *Bouteiller*, venant de St. Marc ; — les *Deux Sœurs*, de 200 tonneaux, Capitaine le ſieur *Pichon*, Armateur M. *Dault*, venant de Leogane ; — la *Fidélité*, *de* 350 tonneaux, Capitaine le ſieur *Algan*, Armateur M. *Cadou* ; — le *Pere de Famille*, Armateur M. *Moſneron*, venant tous deux du Cap, & le St. *Marc*, Capitaine *Cornillaud*, venant du Port-au-Prince, tous les ſept chargés de 1158 barriques, 17 quarts de ſucre brut ; 611 barriques, 1 ancre, 10 formes de ſucre terré & tête ; — 168 futailles, 136 barriques, 309 quarts, 1 ancre, 9 ſacs de café ; — 36 futailles, 36 barriques, 1 tierçon, 14 quarts, 1 ancre, 1 baril d'indigo ; — 578 balles & ballots, 4 ballotins, 2 matelas, 6 ſacs de coton ; — 1 quart de cacao ; — 1 barrique de mélaſſe ; 26 dents d'éléphant ; — 1 barrique de carret ; — 1850 ℔ de cire jaune ; — 123 demi-cuirs tannés ; — 12, 500 ℔ de bois de campêche ; — 33 madriers de bois d'Acajou ; — 2 quarts de vieux cuivre.

Le navire le *Mercure*, de 300 tonneaux, Capitaine le ſieur *Perron*, Armateurs MM. *Dareſche freres*, eſt en charge pour Leogane.

Le *St. Caſt*, de 350 tonneaux, Capitaine le ſieur *Lebeudé*, Armateur M. *Chiron*, eſt en charge pour la Martinique.

DU HAVRE, *le* 14 *Juillet* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 8, juſques & compris le 11 Juillet, le bateau la *Louiſe*, Capitaine *Jean Ribeau* ; — le ba-

teau l'*Achille*, Capitaine *Groſſos*; — le bateau, le *Pierre François*, Capitaine *Thomas Lemeſle*; — le bateau la *Bien-Aimée*, Capitaine *Louis-Collas*; — & le bateau le *St. Amand*, Capitaine *Deſſeaux*, venant tous cinq de la pêche avec 79 milles maquereaux ſalés, & 1 barrique de *rogues* de maquereau.

Le ſenau la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Rouſſel*, venant de Lisbonne : ſa cargaiſon conſiſte en 576 cuirs; — 50 caiſſes de citrons; — 35 caiſſes de fruits; — 35 balles de marchandiſes avariées de renvoi; — 2 buches de bois de marqueterie; — 1 ballot d'échantillon de ſoie; 2 petits ballots de livres; — 2 barils de vin.

Il eſt ſorti de ce Port le 11 & le 13 Juillet, la Gabare du Roi, la *Dorothée*, Capitaine *Hericher*, allant à Breſt.

Le ſenau le *Théophile*, Capitaine l'*Appartiend*, allant à Liverpool, chargé de grains.

MANUFACTURE.

Il y a dans la Ville de Valenciennes une manufacture de différentes ſortes de linge de table damaſſé, yeux de perdrix, grains d'orge, *&c.* & d'autres toiles en fil & coton damaſſées de divers deſſeins, couleurs & largeurs, de meme qualité & à meilleur compte qu'à Courtray; cette manufacture a été établie à Valenciennes, & autoriſée par pluſieurs titres, & notamment par Arrêt du Conſeil & Lettres-Patentes du 29 Septembre 1758.

Prix des marchandiſes à l'aune & argent de France.

En Damassé.

Nº. 1. Double fin, le ſervice contenant une nappe de 3 aunes de long (aune de France) ſur une aune 7 huitiémes de large, & 13 ſerviettes d'une aune de long ſur trois quarts de large, à . 72 ℔ ß

2. Superfins meme longueur largeur à 60

3. Superfins, nappe de meme largeur, deux aunes & demie de long, & 13 ſerviettes de meme longueur que celles ci deſſus, ſur onze ſixiémes de large à, 54

4. Moyen fin, meme longueur & largeur que le ſervice ci-deſſus, à 45

5. Commun, meme longueur & largeur, à . . . 40

6. Superfin, douze mouchoirs à café, à 24

Ouvrage *au pied, en ſervice.*

7. Roſette ou petite veniſe en cadret, 30 cens, nappe de 3 aunes de long ſur un aune de large, & treize ſerviettes d'une aune de long, ſur trois quarts de large, à . . . . . 70 ℔ ß

8. Yeux de perdrix & grain d'orge en cadret, 24 cens, nappe 2 aunes & demie de long ſur une aune ſept huitiémes de large & treize ſerviettes comme ci-deſſus, à 46

9. Service, *idem*, ſerviettes, 11 ſeiziémes de large & 7 huitiémes de long, à . . 40

Serviettes *à l'aune.*

Nº. 10. 16 cens 5 huitiémes de large à	1 ℔	10 ß	
11. Vingt cens, *idem* à . .	1	16	
12. Vingt quatre cens *idem*, à	1	18	
13. Vingt-quatre cens, trois quarts de large, à . .	2	4	

Nappes *à l'aune.*

14. Seize cens, cinq quarts de large, à	2	16
15. Vingt cens, *idem*, à .	3	8
16. Vingt-quatre cens, *idem*, à	4	
17. Vingt cens une aune 7 huitiémes de large, à . .	5	4
18. Vingt-quatre cens, *idem*, à	6	

Ouvrage *en couleur pour rideaux, tapiſſerie, & garniture de lit à l'aune.*

Toile dite, de cinq huitiémes de large, à	2 ℔	4 ß
Dº. une aune un quart à .	4	8
Dº. 1 aune 7 huitiémes, à .	6	12

Le Roi a rendu un Arrêt le 8 Février 1761, par lequel il eſt dit que les toiles blanches de la manufacture de Valenciennes, unies ou ouvrées, circuleront librement dans le Royaume ſans payer aucun droit, & que les toiles mêlées de fil

de lin ou de coton teint, payeront les droits comme mercerie, c'eſt-à-dire 4 ℔ du cent peſant.

On fabrique auſſi le fil des particuliers, en ſerviettes, ſelon leur goût, en payant la façon.

EXTRAIT *d'une lettre écrite de* BEAUVAIS *le* 12 *Juillet* 1765.

Vous annoncez, Monſieur, dans votre Gazette du 11 Mai dernier qu'il ſe fabrique dans Laval, Mayenne & Château-Gontier des toiles demi-Hollandes. Il eſt facile de vous faire connoître la différence des toiles de ces Pays d'avec celles du Beauvaiſis.

Les toiles de Laval ſont ordinairement de 100 à à 150 aunes, elles ne ſont point frangées, & ſont d'un fil plat & creux. Les toiles demi-Hollandes, qu'on fabrique dans les environs du Beauvaiſis, n'ont que 15 aunes, quelques-unes 18; elles ſont frangées & tiſſues d'un fil plein & rond, qui en fait la beauté & la fineſſe.

Il y a encore un moyen de diſtinguer ces toiles, les unes des autres. Les demi-Hollandes du Beauvaiſis n'ont pour toute marque qu'une *frange*; les prétendues demi-Hollandes de Laval, qui ne ſont que des coupons tirés d'une piéce de 100 a 150 aunes, ont pour leur marque, *toile de Laval*. Dans les Lettres-Patentes de 1739, concernant cette manufacture, il n'y eſt fait aucune mention de demi-Hollande; il eſt meme défendu aux Fabricans par ces Lettres de ſe ſervir d'une autre marque.

Je ſais, Monſieur, que chaque Pays a ſon induſtrie; je ne conteſte point à la Province du Maine le mérite de ſes toiles; je loue même l'émulation de ſes manufactures, qui cherchent à donner à leurs ouvrages la fineſſe & la bonté des nôtres; mais enfin les toiles de Laval, au jugement meme des connoiſſeurs, n'ont point atteint ce degré de perfection.

FINANCES.

DE LONDRES, *le* 3 *Juillet* 1765.

IL circule aujourd'hui dans Londres pluſieurs demi-moidores contrefaits. Ces piéces ſont plus pâles que les autres, mais elles ont le ſon ordinaire. Le T. du mot PORT s'y trouve renverſé.

La baiſſe du change entre Londres & la Hollande occaſionnée par les guinées & autres monnoies Angloiſes qui arrivent ici journellement de Hollande, d'Allemagne, &c. réduira dans peu le cours du change à 35. 6. les remiſes qui ſe font ici par le moyen de ces eſpeces, ſe verſent à meſure dans nos fonds pour le compte des Hollandois. Il ſe fit hier pluſieurs affaires conſidérables dans les papiers de 3 & 4 pour cent conſolidés, qui ſe réaliſeront au premier jour où les livres de tranſport ſeront ouverts.

DE LYON.

Certains cantons du Lyonnois ayant beaucoup ſouffert de la grêle, S. M. a ordonné des ſecours proviſoires en grains & en argent pour leur ſoulagement.

DE PARIS, *le* 19 *Juillet* 1765.

OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BRETAGNE.

L'Office de Lieutenant de Roi de Rhuis, taxé à 2000 ℔.

L'Office de Gouverneur de S. Aubin du Cormier, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de St. Pol de Leon, taxé à 9600 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 5600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Treguier, taxé à 7200 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 4000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Vitré, taxé à 6000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3600 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juillet.
Depigis,	11e.	a ouvert 1765.	27
Clouet,	19e.	A. 1765.	27
Labretaiche,	40e.	A. 1765.	31
Lenoir,	45e.	M.	27

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1765.	*Du Vendredi 19.*	*Du Samedi 20.*
Actions des Indes.	1337 ½	1345
Emprunts de la Compagnie.	444	444
Promeſſes à 5 p °/°.	12 ½	
Promeſſes à 4 p °/°.	37 ½	37 ½
Actions des Fermes.	1002 ½	1005
Lots de la troiſiéme Loterie.	6e. à 11e. 16 ½ 5e. 16 12e. 22. 13e. 26 ½	6e. à 11e. 16 ½ 12e. 22
Amortiſſement.	8 ¼	8
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	8 ¼	8
Annuités.	445	444
Coupons d'Annuités.	89 ½	89. 90. 1760
Emprunt de 50 millions.	14 ½ 15 ¼ 5m	14 ¾ 15 ¼ 5m
Colonies, 1759.		
Canada	33	33. 34. 2m
Époques.	4e. 16. 7e. 8e. 16 ½ 12e. 21 ½	
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p °/°		
A 3 p °/° ſur les Cuirs.		
A 3 p °/° ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 3/8	56 3/8
Londres.	31 7/16	31 7/16
Hambourg.	176 ¼	176 ¼
Madrid.	15 4	15 3 6
Cadix.	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Août.*	¾ p °/° perte.	¾ p °/° perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 ℔, & pour le Journal ſeul, 18 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 3 Décembre.

AGRICULTURE.

§. I.

De Civita-Vecchia.

ON eſt actuellement occupé à chercher différens moyens pour établir l'agriculture dans les Etats du Pape. Les cultivateurs y ſont devenus très-rares, & la plupart des terres reſtent en friche. on prétend avec aſſez de fondement, que le découragement des cultivateurs provient de la dureté avec laquelle le *Tribunal de l'abondance de Rome* a exigé d'eux le prompt rembourſement des ſommes qu'il leur avait avancées pour les frais de culture. L'unique moyen de les rappeller au labourage, paraît être de donner des gratifications proportionnées à la quantité de terrein qui ſerait cultivé.

On a démontré que pour ſatisfaire actuellement aux beſoins des Provinces de l'Etat Eccléſiaſtique, il faudrait que les terres rendiſſent ſeize pour un ſur la quantité des grains qu'on y ſeme.

Suite *de la récapitulation des différens Edits, Déclarations, Arrêts*, &c. *envoyée par le Bureau d'Agriculture du Mans, à la ſuite des réflexions inſérées dans la Gazette* Nº. 51.

L'Edit du mois de Juillet 1764, qui, en confirmant la Déclaration du 23 Mai 1763, pour la liberté intérieure du commerce des bleds, en permet l'exportation au dehors ſur les Vaiſſeaux Français, & permet l'importation & entrée des bleds étrangers, &c. Cet Edit renferme pluſieurs autres diſpoſitions utiles.

Les Lettres-Patentes du accordent le titre d'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, en faveur de ſes progrès & de ſon utilité pour l'Agriculture.

Déciſion du mois de Janvier 1765, des Fermiers Gén. ſur la reſtitution des droits pris à la ſortie des miels de la Province d'Anjou & du Maine, ſur le poids brut, au lieu du poids net, conformément à l'Ordonnance de 1687, ſur les repréſentations de la Société d'Agriculture.

Déciſion du Conſeil du 19 Mars 1765, ſur la réduction des droits des miels à la ſortie & entrée des Provinces réputées étrangeres, de 20 ß à 10 ß du quintal poids net, ſur la repréſentation de la Société d'Agriculture du Mans en faveur de l'éducation économique des mouches à miel.

Par la lettre de M. le Contrôleur Général du 6 Avril 1765, à MM. les Intendans des Généralités, pour leur faire part de l'établiſſement d'une nouvelle Gazette d'Agriculture, de Commerce & de Finances, & de la communiquer aux Sociétés d'Agriculture, &c. à l'avantage de ces trois objets relatifs les uns aux autres, &c.

Tous ces nouveaux réglemens plus avantageux les uns que les autres pour le progrès de l'agriculture ſur la plupart deſquels les Sociétés ont été conſultées, manifeſtent combien S. M. ſe propoſe de protéger cette partie précieuſe à l'Etat, & que les repréſentations que les Socié-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tés voudront faire au Gouvernement pour reprimer les abus qui s'oppoſent à ſon encouragement, ſeront écoutées favorablement.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de Bordeaux, de Châlons & de Montauban, & pendant la premiere quinzaine de Novembre dans celle de Valenciennes.*

BORDEAUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Agen.	22	1	10
Bazas.	25		1
Bergerac.	22	8	6
Blaye.	18	16	11
BORDEAUX.	26*	15	6
Caſtel Jaloux	24	3	4
Condom.	22	8	9
Libourne.			
Marmande.	22	19	
Mouſſauquin	23	16	8
Nerac.	23	11	7
Nontrou.	19	8	1
Perigueux.	21	18	9
Sarlat.	18*	12	6
Ste. Foy.	21		
Villeneuve.	25	12	1
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	11	5
Pain la liv.		2	5
Foin le quint.	1	17	4
Paille le q.	1		3

CHAALONS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	12		
CHAALONS.	11	9	4
Chaumont.	13	10	
Epernay.	12	2	
Joinville.	13	1	7
Langres.	11	4	8
Mezieres.	14*	12	1
Reims.	14	7	10
Rethel.	13	16	2
Sezanne.	12	9	10
St. Dizier.	11	5	10
Sainte-Menehoult.	11	12	
Troyes.	12	12	
Vaucouleurs.	10*	10	
Vitry.	11	8	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	12	8	1
Pain la liv.		1	5
Foin le q.	1	11	8
Paille le q.		16	6

MONTAUBAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Cahors.	24	9	11
Cauſſade.	26*	5	
Figeac.	19	17	3
Gourdon.	22	8	9
Lauzerte.	23	4	10
Millau.	23	15	
Moiſſac.	22	19	4
MONTAUBAN	22	12	6
Murdebarrez.	17*	2	11
Rhodez.	22	10	
Ste. Affrique.	23	14	6
St. Antonin.	23	2	2
Villefranche.	22	10	11
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	13	4
Pain la liv.		2	5
Foin le q.	1	16	8
Paille le q.		17	7

VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Aveſnes.	17	5	
Bavey.	15	15	
Bouchain.			
Cambray.	10*	18	9
Condé.	18	4	
Girel.	16	15	
Landrecy.	16	3	1
Mariembourg.	18*	16	
Maubeuge.	15	17	7
Philippeville.	17	12	
Queſnoy.	13	8	9
St. Amand.	18	8	9
VALENCIENNES.	16	10	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	6	2
Pain la liv.		2	3
Foin le quint.	1	10	5
Paille le q.		17	2

§. II.

DU PRIX DU PAIN.

Il paraît indiſpenſable de faire inceſſamment un tarif qui regle avec la derniere préciſion quel doit être dans chaque lieu le prix du pain en raiſon de celui du ſeptier de bled. On voit dans le tableau ci-deſſus, que dans la Généralité de Valenciennes, où le prix commun du bled eſt de 16 ℔ 6 ß 2 ₰, le pain vaut 2 ß 3 ₰ la liv. Cela nous paraît éxorbitemment cher. Dans la Généralité de Montauban, le pain eſt proportionnellement beaucoup à meilleur marché; il n'y vaut que 2 ß 5 ₰ la livre, quoique le prix commun du ſeptier y ſoit de 22 ℔ 13 ß 4 ₰, ce qui fait près de la moitié en ſus du prix du bled dans la Généralité d'Amiens, quoique le pain ne vaille dans celle de Montauban que 2 ₰ de plus : il eſt même à remarquer que dans cette Généralité de Montauban, il y a des endroits où le pain

eſt encore à un prix beaucoup plus bas, relativement à celui du ſeptier de bled. Nous en citons pour preuve le certificat du Sécretaire Greffier de la Ville de Lauzerte, qui nous a été envoyé avec l'état du prix des bleds. On voit par cet état que le prix du ſeptier de froment à Lauzerte; eſt de 23 ℔ 4 ß 10 d., & voici la teneur du certificat.

EXTRAIT *de la taxe du pain de la Ville de Lauzerte.*

La liv. de pain blanc bourgeois, 2 ß 3 d.
Du pain bis blanc, ... 2
Du pain bis 1 10

» Je certifie le préſent véritable, à » Lauzerte le 24 Octobre 1765.

Signé FRONTGONT, *Sécretaire-Greffier.*

On voit par là que dans preſque toutes les Villes du Royaume le pain pourrait être à un prix beaucoup plus bas qu'il n'y eſt, vu celui du bled.

MM. les Députés du commerce ont avancé dans un Mémoire ſur la liberté de l'exportation des bleds & d'après un Procès verbal fait à l'Hôpital général, que ſi l'on ſe ſervait de la mouture œconomique inventée par le ſieur Maliſſet, on pourrait donner la livre de pain ordinaire pour autant de deniers que le ſeptier de bled a couté de livres. L'Auteur du livre intitulé *de l'exportation & de l'importation des grains*, faiſant le même calcul, page 74 de ſon livre, d'après les évaluations des Meuniers & des Boulangers qui ne ſe ſervent pas de la mouture œconomique, a trouvé que la livre de pain ordinaire devait valoir 3 deniers de plus que le ſeptier de bled n'avait couté de livres, & qu'ainſi le ſeptier de bled coutant 18 ℔, le pain ne devait valoir qu'un ſol 9 d. la livre.

Ces Auteurs peuvent s'être trompés dans leurs calculs: mais toujours eſt-il très-vraiſemblable que ces calculs ne ſont pas tout à fait ſans fondement; & nous ſommes plus que perſuadés que la vigilante attention de la Police les fera vérifier par des expériences *ad hoc*. Celles qui furent faites du tems de *Lamarre*, & qu'il rapporte dans ſon traité de la Police, ſont inſuffiſantes; on ne fit l'expérience que ſur une mine de bled à la fois, & les bons Boulangers qui ont du débit, font entrer le produit de deux ſeptiers de bled dans une fournée, & ont beſoin de beaucoup moins de bois pour chauffer le four à la ſeconde, à la troiſiéme fournée qu'à la premiere, d'où il ſuit que dans les expériences que rapporte *Lamarre*, on conſomma au moins trois fois plus de bois qu'il ne fallait.

COMMERCE.

§. I.

DE BATAVIA.

ON écrit de cette Iſle en date du 19 Avril 1765, qu'il y a été mis un impôt de 20 pour cent ſur toutes les marchandiſes Anglaiſes, tandis que celles des Hollandais n'y payent que cinq pour cent, que les marchandiſes de coutellerie & les verres à boire s'y vendaient aſſez bien, mais que les toiles ne trouvaient aucun débit ni dans ce Port, ni dans tous les autres de l'Inde, ſans excepter même la Chine qui en eſt le principal marché, & que lorſque les lettres partirent, il y avait des ordres à Batavia qui défendaient le débit des marchandiſes de taillanderie étrangere.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 5 au 9 Novembre 1765, pour Amſterdam, 16 bâtimens dont 10 partis de Dantzick, 2 de Petersbourg, 2 de Memel, & les deux autres de Rewal & de Wibourg; — pour l'Angleterre, 9 bâtimens dont 5 partis de Dantzick & les quatre autres de Riga, de Konigsberg, de Memel & de Copenhague; — pour la France, 6 bâtimens dont 4 partis de Dantzick pour l'Orient, S^t. Malo, Bordeaux & le Havre de Grace; les deux autres partis de Lubeck & de Riga pour Bordeaux.

Récapitulation. Pour la HOLLANDE, 16 Vaiſſeaux d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 9 d'importation; — & pour la FRANCE, 6 d'importation.

DE LONDRES, *le 4 Nov. 1765.*

NOUVELLES MARITIMES.

Le Lord Anſon fit voile des Dunes au commencement de Juin 1764, avec un grand nombre de Soldats à bord, qui ſont arrivés heureuſement à Bengale. Il n'en eſt mort que très-peu dans le paſſage.

Le Vaiſſeau la *Royale Charlote*, Capitaine Clémens, parti de Londres pour Bombay, eſt arrivé à Rio de Janeiro le 5 Juillet, après un long paſſage de S^t. Jacques & faiſant eau de tous côtés.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçu des lettres qui confirment que le Lord Clive eſt arrivé à Madraſſ le 17 Avril dernier.

Nous apprenons par des nouvelles reçues depuis peu de Batavia, que le S^r. Godfrey, Capitaine du *Richmond*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes qui s'y trouvait en Avril dernier, eſt mort ainſi que le Capitaine Legent qui lui avait ſuccédé : par ces deux morts, le commandement de ce Vaiſſeau eſt dévolu au S^r. Handman qui en était le ſecond contremaître. Le Duc de *Glomeſter*, Capitaine Burdett; le *Comte d'Elgin*, Capitaine Cook; & le *Comte de Middleſex*, Capitaine Fletcher, étaient tous à Batavia dans le même-tems; les deux premiers de ces Vaiſſeaux, avec le *Richmond*, étaient partis pour la Chine, mais ils avaient manqué le tems de leur paſſage. Le dernier avait à bord des troupes des manilles pour Madraſſ.

PIRATERIES.

Les Lords de l'Amirauté ont eu avis qu'un bâtiment marchand ou galiotte appellé *Madame Gabitha de Breme*, Capitaine Henry Beckman, chargé de toiles & d'autres marchandiſes, & faiſant voile de Breme pour Briſtol, fut attaqué le 18 Juillet dernier entre huit & neuf heures du ſoir dans la Manche à la hauteur de Beachy par un Vaiſſeau qui reſſemblait à un canot ayant un grand pavillon Anglais, & dont le Capitaine & l'équipage étaient Anglais. Ce canot a enlevé au Vaiſſeau une quantité conſidérable de toiles,

DE NAPLES.

Ouragan.

Par des lettres de Naples datées du 2 Novembre 1765, on apprend que dans la nuit du 28 au 29 Octobre, il s'eſt élevé un coup de vent de Sud Eſt ſi violent, que pluſieurs bâtimens qui étaient dans le Port ont ſouffert beaucoup de dommages; & comme la mer a été extrêmement groſſe juſqu'au 30, on appréhende que pluſieurs des Navires qui étaient en route n'aient péri, d'autant qu'il y en a eu très peu qui ſe ſoient refugiés dans le Port & ſur la côte, pendant & depuis le mauvais tems.

DE GENES, *le 9 Novembre 1765.*

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans le Port de cette Ville pendant la premiere ſemaine de Nov. 6 Navires Marchands Anglais, Suédois, Raguſois & Vénitiens, venant du Levant chargés de grains.

NAUFRAGE.

On a appris qu'une Pinque de Langueglia, partie de Calabre, & chargée d'huile pour Gênes, a fait naufrage auprès de la plage de S^t. Pierre d'Arena, où le bâtiment s'eſt briſé contre les rochers. L'équipage s'eſt ſauvé, mais à l'exception de quelques tonneaux d'huile qu'on eſt parvenu à retirer de la mer, toute la cargaiſon eſt perdue ſans reſſource.

DE MARSEILLE, *le 19 Nov. 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 12 au 18 Novembre, 64 bâtimens Français & 14 Etrangers allant à Martigues, à Arles, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Bormes, à Toulon, à S^t. Tropès, à Frejus, à Cannes, à Monaco, à Nice, à Oneille, à Menton, à la Côte, à Gênes, en Corſe, à Barcelonne, à Alicante, à Livourne, à Meſſine, à Palerme, à Tunis, en Barbarie, à Malthe, au Levant, au Havre, à S^t. Valery, à Amſterdam.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 34 bât. Fran. & 17 Et. venant de Terre-Neuve, de Cheſter, de S^t. Nazaire, de Smyrne, d'Alexandrie, de Chypre, de l'Archipel, de Padoue en Morée, de Corinthe, de Corrou, de Bonne, de Souſe, de Sicile, de Palerme, de Cizella en Calabre, de Cadix, d'Alicante, de la Ciotat, de l'Iſle Rouſſe en Corſe, de Gênes, d'Oneille, de Diano, de Nice, de Savone, d'Agde, de Vintimille, de Cannes, de Frejus, de Port Maurice, de Cette, de Menton & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes & particuliérement de bled, de riz, d'huile, de ſoude & de ſavon.

DE CAEN, *le 26 Novembre 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville depuis le 13 Mai 1763, juſqu'au dernier Septembre 1765, pour diverſes Provinces du Royaume, 67, 824 quintaux de bled, & depuis l'Ordonnance du mois de Juillet 1764, pour le Pays étranger, 42,673 quintaux de bled.

Outre cela, pendant le mois d'Octobre 1765, il eſt ſorti par différens Ports de la Généralité de Caen, ſçavoir; de Caen même, 2053 quintaux de froment pour l'Eſpagne, & 2711 quint. d°. pour le Portugal; — de Cherbourg, 5 quint. de menus grains pour l'Angleterre; — d'Omonville, 2 quintaux & demi d°. pour Origny; — de Carteret, 27 quintaux & demi d°. pour Jerſey; — de Grandville, 10 quintaux de froment, 227 quintaux de farine, & une petite quantité de menus grains pour Jerſey.

DU HAVRE, *le 25 Novembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 20 au 24 Novembre, 5 Navires, ſçavoir; l'*Anne*, allant à Roterdam, chargé de 60849 *l.* de ſucre; — le S^t. *Sebaſtien*, allant à Bilbao avec 50000 *l.* de bled & d'autres marchandiſes; — le *Triton & la Syrene*, allants à Lisbonne, chargés de 4720 *l.* de bled, 283720 *l.* de ſeigle, & 2000 *l.* de farine & de ballotages; — & la *Louiſe Galere*, allant à Amſterdam chargé de 144, 316 *l.* de ſucre & de 713 *l.* de café.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce même Port le 21 Nov. les Nav. la *Nouvelle Eſpérance*, la *Patience*, & la *Jeune Cornelie de Koe*. Le premier venant de Bremen avec 22 balles de laine pour le Havre & pluſieurs autres marchandiſes pour Rouen; le ſecond parti d'Abo en Finlande, & deſtiné pour Cadix; le troiſiéme venant de Dantzick, chargé de planches, de bray & de goudron.

MANUFACTURE *royale de velours de coton à Sens.*

On eſt redevable à M^r. Trudaine de l'établiſſement de cette manufacture. Elle trouva dans ſon commencement des obſtacles qu'on regardait comme invincibles; mais le zele, l'émulation, un travail opiniâtre les firent entiérement diſparaître. On compte aujourd'hui dans cette manufacture cent trente métiers battans qui occupent un grand nombre d'Ouvriers de toutes eſpeces, ſoit pour l'épluchage, le cardage, le filage, ſoit pour d'autres opérations de cette nature. Sens n'eſt pas le ſeul endroit où l'on travaille; Buinon, Braye-ſur-Seine, Montereau Faut-Yonne, Fontainebleau, Auxerre, Provins & les Villages de Maillot, Gouain, Montigny, Champigny, Thorigny, &c, ont auſſi chacun une filature de coton qui dépend de la manufacture de Sens.

Meſſieurs Peltier & Compagnie, chargés de cette entrepriſe, font des velours pleins, velours cannelés, draps, moltons, couvertures de coton, futaines, bazins & toiles de coton à l'inſtar de celles de Troyes, des cotonades façon de Rouen de demi-aune, ſiamoiſes & autres petites étoffes pour divers uſages. Ces étoffes marquées de plombs accordés par le Roi, peuvent circuler dans tout le Royaume, & être envoyés à l'étranger ſans payer aucun droit d'entrée & de ſortie aux cinq groſſes Fermes & à la Douane. Pour avoir de ces étoffes, il faut s'adreſſer à MM. Peltier & compagnie, Négocians à Sens. Ces Meſſieurs ont à Paris un magazin

rue des Déchargeurs, à l'ancienne grande poſte.

SUITE *des Manufactures d'Oleron.*

MANUFACTURE *de bonnets, façon de Tunis, établie à Nay.*

Les ſieurs Joſeph & Arnaud Poey, couſins, ſont les Entrepreneurs de cette manufacture; ils eſſayerent en 1744, de faire des bonnets façon de Tunis, & en 1745, ils obtinrent du Miniſtre & de M. l'Intendant, le privilége d'en fabriquer. On leur donna en 1746 la permiſſion de les envoyer au Levant, malgré l'oppoſition du Sr. Brunet, Entrepreneur d'une pareille fabrique à Marſeille. Enfin en Avril 1749, le Conſeil informé du ſuccès & de l'utilité de l'entrepriſe, accorda au Sr. Joſeph & Arnauld Poey, le titre de Manufacture royale, avec les priviléges qui y ſont attachés.

Pour la fabrication des bonnets, on emploie des laines de Ségovie & de *Soria Cavallero* en R. & F. du prix de 50 à 55 ß la livre.

Cet établiſſement eſt d'un grand avantage pour la Ville de Nay & pour les lieux circonvoiſins. Il fait vivre un grand nombre de familles par le travail qu'il procure. En 1752 il y avait déjà 550 perſonnes occupées aux différens ouvrages de fabrique; en Avril de cette année 1765, on en comptait huit à neuf cents. Les ſieurs Poey aſſurent qu'il leur en coute 6000 ℔ par mois pour le payement des Ouvriers, ce qui forme un objet annuel de ſoixante & douze mille livres pour la main-d'œuvre.

En 1752, on a fabriqué avec cinq cent cinquante perſonnes, cinq mille douzaines de bonnets qui ont été envoyés au Levant, à raiſon, l'un dans l'autre, de 20 ℔ la douzaine, ce qui forme une conſommation de cent mille livres. Aujourd'hui on occupe au moins 300 Ouvriers de plus, ce qui doit former par proportion une augmentation de 54545 ℔.

Quoique la main d'œuvre paraiſſe former un objet conſidérable; il faut cependant obſerver que les 6000 ℔ qu'on emploie par mois, ſont peu de choſe en comparaiſon & à proportion du produit; puiſqu'en évaluant à 25 jours de travail chaque mois, les 850 Ouvriers occupés, ne retirent pas tout à fait par jour chacun 5 ß 9 ₰. le plus grand nombre des Ouvriers ſont des tricoteurs, & ils occupent de bonne heure leurs enfans à tricoter, ce qui augmente leurs revenus, & les met en état de ſe ſoutenir avec leur famille.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

No. 1765.	Jeud. 28.	Vend. 29.	Sam. 30.
Amſterdam.	56	56	. . . .
Londres. .	31 ¾ . .	31 ¾ . .	. . . .
Hambourg.	176 ¾ . .	176 ¾ . .	. . . .
Madrid. .	15 4 . . .	15 4 . .	FESTE.
Cadix. . .	15 3 . . .	15 3 . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	96 ½ . .	. . . .
Lyon, St. .	au pair. .	au pair. .	. . . .

§ II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le* 25 *Nov.* 1765.

Le Navire le *Creole*, de 160 tonneaux, Capitaine C. Duboſc, eſt en charge en ce Port & partira dans le courant de Décembre pour la Martinique. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à PARIS, à M. Dufay & Compagnie, Place du Chevalier du Guet; à ROUEN, à MM. le Maſſif pere & fils, rue Mal-palu, & au HAVRE à MM. Veuve le Febvre & fils.

SOLUTION *de la queſtion inſérée dans la Gazette du Mardi* 5 *de Novembre* N°. 46. *par M. G. Avocat.*

Aucun des Aſſociés dans les carrieres dont il s'agit, n'a le droit d'y aller prendre les ardoiſes qui en proviennent, & encore moins de laiſſer pour le compte de la Société les ardoiſes qu'il a priſes à ſon propre compte. La raiſon en eſt ſenſible: c'eſt que tout ce qui eſt en ſociété, doit ſe vendre au profit de la ſociété, & que dans le cas contraire, celui des Aſſociés qui aurait le plus de corref-

pondances & de débouchés, en profiterait ſeul, pendant que les autres verraient dépérir les ardoiſes qu'on leur aurait abandonnées pour leurs avances; & celui, qui dans l'eſpérance de trouver auſſi du débouché, en aurait fait tranſporter chez lui ou ailleurs pour ſon propre compte, pourrait nuire à ſa Société en lui abandonnant après coup cette marchandiſe qu'un autre Aſſocié aurait pu vendre.

Or, pour éviter ces inconvéniens qui en peuvent faire naître d'autres, ces Aſſociés doivent confier à celui d'entr'eux qui a le plus de correſpondance & d'intelligence, l'exploitation entiere de la carriere dont il s'agit, & la vente des ardoiſes qu'on en tire, afin qu'il les vende au profit de la Société. Tous les Aſſociés conviendront entr'eux d'un certain bénéfice pour celui qui aura la peine de faire cette exploitation, & ils adreſſeront à ce chef ceux qui leur demanderont des ardoiſes. Il n'y a ni prétexte ni poſſeſſion qui puiſſe autoriſer un uſage d'où il réſulte de grands abus; uſage entiérement contraire à l'objet d'une Société, qui eſt de rendre égal le bénéfice ou la perte qu'elle produit : c'eſt ce qui ſe pratique dans toutes les Sociétés relatives à des entrepriſes de mines, ou à quelques manufactures; mais ſi cette nouvelle regie, (qu'on devrait confier à Pierre, comme ayant ſeul la moitié vis-à-vis les trois autres) ſi cette régie, dis-je, entraine trop de difficultés, ſoit par l'impuiſſance des autres Aſſociés de contribuer à de nouvelles avances qu'il faudrait faire, ſoit pour leur obſtination à inſiſter ſur un uſage abuſif, Pierre n'a d'autre parti à prendre que de faire partager les carrieres, ſi cela eſt poſſible, ou de les faire liciter dans le cas contraire. Mais il faut d'abord avoir recours à des arbitres, avant que d'employer l'autorité d'aucun Tribunal ordinaire.

Nous donnerons la ſuite de la lettre de M. Baſſert à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

DESTRUCTION DES LOUPS.

C'Eſt avec un plaiſir infiniment ſenſible que nous rendons compte des dépenſes que la bienfaiſance paternelle du Roi & la vigilante attention du Miniſtere renouvellent preſque ſans ceſſe pour le bien de l'agriculture & de l'humanité. Telle eſt celle dont nous avons à parler aujourd'hui.

Le Gouvernement vient de faire imprimer à l'Imprimerie Royale, & va faire diſtribuer *gratis* dans toutes les Provinces un MÉMOIRE *ſur l'utilité & la maniere de détruire les loups dans le Royaume.*

Nous allons placer ici le préambule de ce Mémoire, & nous rendrons compte des méthodes qu'il indique, dans les Gazettes prochaines, à l'article de l'Agriculture.

» Le bien de l'humanité, de l'agric. & du
» com. ſe trouvant également intéreſſé à
» la deſtruction des loups dont l'eſpece
» trop multipliée dans le Royaume, cauſe depuis long-temps des ravages conſidérables dans pluſieurs Provinces, rien
» n'eſt plus eſſentiel que de s'occuper du
» ſoin de diminuer au moins le nombre
» de ces animaux, ſi l'on ne peut pas eſpérer de détruire entiérement leur eſpèce. C'eſt dans cette vue que le Gouvernement toujours attentif à ce qui
» peut contribuer à la ſûreté & à l'avantage des citoyens, permet aujourd'hui
» de rendre publiques trois méthodes qui
» ont été employées pour la deſtruction
» des loups avec le plus grand ſuccès.
» Indépendamment de la conſervation des
» habitans de la campagne, ſans ceſſe expoſés à la voracité de ces dangereux
» animaux, la connaiſſance & l'uſage des
» moyens propoſés par ce Mémoire, peut
» procurer encore de grands avantages
» à l'agriculture, par la facilité que les
» cultivateurs auront de multiplier les
» nourritures de beſtiaux : ce n'eſt que
» depuis l'époque de la deſtruction des
» loups, que les chevaux élevés en Angleterre & dans l'Ardenne, ſont devenus d'une eſpece auſſi ſupérieure;
» les jeunes poulains laiſſés à l'air pendant
» la nuit, *& ſur-tout à la roſée*, acquierent
» une vigueur & une force toute particulieres. Qui nous empêchera de partager alors avec l'Etranger cette branche de commerce? Celui des laines y
» gagnera auſſi beaucoup : les moutons,
» au lieu d'être reſſerrés dans des berge-